



- Edition spéciale Application « Décret Sols - Services aux experts "sols pollués" » -

L'application « Décret Sols - Services aux experts "sols pollués" » est en ligne

La DPS est heureuse d'annoncer la mise en ligne d'un outil informatique destiné à faciliter l'exécution des missions confiées à l'expert agréé en gestion des sols pollués dans le cadre du décret sols. Il s'agit de l'application « [Décret Sols - Services aux experts "sols pollués"](#) »

Cette application est de type WebGIS. En d'autres termes, il s'agit d'un outil de consultation cartographique interactif qui permet de visualiser les données sous forme de carte via un simple navigateur web.

Bien que son accès ne soit pas restreint, elle est destinée à l'expert agréé en gestion des sols pollués en vue de faciliter l'exécution de ses missions, notamment celle de fournir dans des rapports d'expertise, les éléments pertinents permettant de répondre aux objectifs fixés par le décret.

La première version de cet outil propose à l'expert les fonctionnalités principales suivantes :

- La consultation des cartes régionales des concentrations de fond (sols et eaux souterraines) instaurée par le décret ;
- L'obtention, par parcelle cadastrale, des concentrations de fond établies par l'administration ;
- La consultation de la carte des types d'usage.

L'expert dispose de plus d'une série d'outils « génériques » de navigation, de localisation, d'impression, etc.

L'[aide en ligne](#) et les [avertissements](#) fournissent des informations utiles à l'expert pour une bonne utilisation de cette application. L'expert est exhorté à examiner ces deux sources d'informations en vue d'utiliser efficacement cet outil.

La DPS est bien consciente que cette application ne rencontre qu'une partie des besoins de l'expert en termes de récolte d'informations à caractère environnemental sur les terrains étudiés. Cette application est donc amenée à évoluer rapidement.

La première évolution envisagée est l'ajout de la consultation de la couche « Sous-sol - Gîtes métalliques ». Cette dernière permettra, à terme, d'identifier des zones présentant des "anomalies" géochimiques.

D'autres fonctionnalités et couches d'informations seront intégrées progressivement.

En attendant, le menu « Changer/ouvrir une autre application » sera certainement utile à l'expert puisqu'il permet de basculer vers d'autres applications consacrées à d'autres thématiques en conservant le cadrage actuel de la zone étudiée obtenu par navigation/localisation dans l'outil.

Portail SIG de la DGARNE - Portail Environnement - Portail de l'Agriculture - Site web DPS

Décret Sols - Services aux experts "sols pollués"

Changer/ouvrir une autre application: Décret Sols - Service aux experts "sols pollués"

Table des matières: Légende

- Les sols
 - Concentrations de fond
 - SOL Arsenic
 - SOL Cadmium
 - SOL Chrome
 - SOL Cuivre
 - SOL Mercure
 - SOL Nickel
 - SOL Plomb
 - SOL Zinc
 - Carte des types d'usage du sol
- Les eaux souterraines
- Les éléments de localisation
- Les cartes de base
 - les fonds de plan topographiques
 - Les orthophotoplans

Mettre à jour la carte

Mise à jour automatique

Sélection du module de recherche: Outil de recherche

6/10/2011 (C) SPW-DG03-BD géo Réf (2000-2011) (<http://environnement.wallonie.be/cartosig>)

Pour obtenir les concentrations de fond, établies par l'administration, d'une parcelle cadastrale :

- Sélectionnez la parcelle cadastrale (visible sur la carte à partir de l'échelle 1:10.000).
 - Pour cela, utilisez de préférence le module « Recherche sur le PLI » dans le menu « Sélection du module de recherche » (en bas à gauche de la fenêtre).
 - Vous pouvez aussi utiliser et combiner, en fonction des informations dont vous disposez :
 - les autres modules de recherche disponibles dans ce même menu,
 - les outils de navigation : situés dans la barre d'outils au-dessus de la carte.
 - les outils sélection : situés dans cette même barre d'outils. Cette opération est alors indispensable.

Avertissements

Aide en ligne

Remarque : vous devez préalablement autoriser l'ouverture des popups dans votre navigateur pour ce site.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Nove sub solum », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

